



PROGRAMME 2012

des formations pour les élus sarthois

La loi fait de la formation des élus un droit pour les élus (18 jours dans le mandat)

et une dépense obligatoire dans le budget des collectivités.

Le programme, que nous proposons, vous permet de répondre à cette nécessité.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions et pensez à consulter

le Portail des Communes de la Sarthe régulièrement mis à jour

par votre Amicale (www.communes-de-la-sarthe.eu).

Je m'inscris à la formation suivante :

Thème de formation : « Les relations juridiques entre associations et collectivités »

Date : 29 juin 2012 de 9h00 à 12h00

Lieu : Grande salle de formation du CDG – Hôtel des communes, 3 rue Paul Beldant – Le Mans

Intervenant : Christophe FORCINAL, avocat du département droit public du Cabinet Fidal

Tarif : 40 euros /demi- journée / personne

Nombre de participants : 25 maximum



INSCRIPTION :

Prise en charge des frais de formation : par la collectivité à titre personnel

COORDONNÉES :

Prénom-Nom :

Fonction - mandat :

Collectivité :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel:

Bulletin d'inscription à retourner à

Association des Maires et des Adjointes de la Sarthe

Hôtel des Communes – 3, rue Paul Beldant 72000 Le Mans

Tatiana DUPONT : assoc.maires.sarthe@wanadoo.fr

ou Céline MIGNOT : secretariat.assoc.maires72@orange.fr

Tél. : 02 43 24 31 01 - Fax : 02 43 24 16 22